

Tableau 5.9 Synthèse des impacts et des mesures d'atténuation – milieu visuel

Composante du milieu affectée	Impact	Type	Intensité	Étendue	Durée	Importance absolue de l'impact	Valeur de la composante	Importance relative de l'impact	Mesure d'atténuation	Impact résiduel
UNITÉ 2 – VALLÉE DE LA RIVIÈRE MASKINONGÉ (S1, S2, S3)	Élargissement du champ visuel obtenu de la route en raison du déboisement et du déplacement de l'emprise	Négatif direct	Faible	Locale	Longue	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Protéger la végétation non-touchée pendant les travaux. Préserver la végétation existante située à plus de 1 à 3 m du haut du talus extérieur du fossé, en donnant à la frange du boisé un caractère naturel. Effectuer une coupe à ras de terre à l'intérieur de l'emprise, à partir du haut du talus extérieur du fossé jusqu'à la végétation existante préservée, en y maintenant en place l'humus, les plantes herbacées, et les jeunes plants d'arbres et d'arbustes existants.	Faible
(S1, S2, S3 et canots/kayaks)	Déblais et remblais majeurs	Négatif direct	Forte	Ponctuelle	Longue	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Recouvrement des talus avec une couche de terre végétale suffisante pour la reprise de la végétation. Ensemencement des surfaces.	Faible
(S1, S2, S3)	Déblais et remblais mineurs	Négatif direct	Faible	Locale	Longue	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Recouvrement des talus avec une couche de terre végétale suffisante pour la reprise de la végétation et ensemencement des surfaces.	Faible
(S1, S2, S3 et canots/kayaks)	Tronçons de route abandonnés	Négatif direct	Faible	Ponctuelle	Longue	Faible	Moyenne	Faible	Décompactage du sol de l'ancienne chaussée. Travaux de terrassement en harmonie avec le relief environnant incluant le remplissage des fossés et l'ajout d'une couche de terre végétale suffisante pour la reprise de la végétation. Ensemencement des surfaces.	Faible
(CV10)	Perte de la halte routière et de canot camping en raison des pentes abruptes	Négatif direct	Moyenne	Ponctuelle	Longue	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Relocaliser la halte sur un nouveau site en bordure de la rivière, où il est possible d'implanter un chemin d'accès et aménager ce site de façon plus appropriée.	Faible (positif)
(S2)	Perte de points de vue d'intérêt vers la rivière Maskinongé en raison de l'éloignement et de l'élévation de la route	Négatif direct	Moyenne	Ponctuelle	Longue	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Lors de la construction, valider si certains endroits le long du nouveau tracé permettent des points de vue vers la rivière. Si tel est le cas, mettre en valeur ces points de vue par du déboisement et des aménagements qui ne viendront pas bloquer la vue des usagers de la route 323.	Faible (positif)
(CV11)	Modification au champ visuel des riverains par la perte de terrain, de végétation et/ou le changement de dénivellation.	Négatif direct	Faible	Ponctuelle	Longue	Faible	Moyenne	Faible	Protéger la végétation non-touchée pendant les travaux	Faible
UNITÉ 3 – COLLINES NORD DE LA MASKINONGÉ (S2 et canots/kayaks)	Coupes de roc	Négatif direct	Forte	Ponctuelle	Longue	Moyenne	Moyenne	Moyenne		Moyenne
(S1,S2,S3 et canots/kayaks)	Déblais majeurs	Négatif direct	Forte	Ponctuelle	Longue	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Recouvrement des talus avec une couche de terre végétale suffisante pour la reprise de la végétation. Ensemencement des surfaces.	Faible
UNITÉ 5 – PLATEAU SAGRO-FORESTIER DE SAINT-RÉMI-D'AMHERST (S5,S6,S7)	Déblais et remblais mineurs	Négatif direct	Faible	Locale	Longue	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Recouvrement des talus avec une couche de terre végétale suffisante pour la reprise de la végétation et ensemencement des surfaces.	Faible
(S5,S6,S7)	Tronçons de route abandonnés	Négatif direct	Faible	Ponctuelle	Longue	Faible	Moyenne	Faible	Décompactage du sol de l'ancienne chaussée. Travaux de terrassement en harmonie avec le relief environnant incluant le remplissage des fossés et l'ajout d'une couche de terre végétale suffisante pour la reprise de la végétation. Ensemencement des surfaces.	Faible
(CV12)	Modification au champ visuel des riverains par la perte de terrain, de végétation et/ou le changement de dénivellation.	Négatif direct	Moyenne	Ponctuelle	Longue	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Protéger la végétation non-touchée pendant les travaux	Moyenne
(CV13,CV15,CV16)	Modification au champ visuel des riverains par l'insertion du nouveau tracé qui crée un effet d'enclave, un rapprochement ou une réorganisation de l'espace.	Négatif direct	Forte	Ponctuelle	Longue	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Protéger la végétation non-touchée pendant les travaux.	Moyenne
(CV14)	Perte de contact visuel avec la route 323 pour l'entreprise commerciale.	Négatif direct	Indéterminé	Ponctuelle	Longue	Indéterminé	Moyenne	Indéterminé	Prévoir une signalisation qui invite l'observateur mobile intéressé à se rendre aux entreprises en question, tout en respectant les normes sur l'affichage proposées au schéma d'aménagement de la MRC des Laurentides pour les corridors touristiques tels que la route 323.	Indéterminé
(S5)	Pertes d'éléments composant la mise en scène de l'unité (expropriation de résidences, coupe d'arbres, enlèvement de clôture)	Négatif direct	Moyenne	Ponctuelle	Longue	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Relocaliser les bâtiments et autres éléments anthropiques (clôtures, éléments décoratifs, etc.) à l'extérieur de l'emprise. Protéger la végétation non-touchée pendant les travaux	Faible
(S5)	Végétalisation des abords de la route dans les secteurs champêtres	Positif direct	Faible	Ponctuelle	Longue	Faible	Moyenne	Faible	Prévoir l'utilisation de mélange d'ensemencement florifère dans les secteurs champêtre afin de bonifier l'aspect visuel du corridor touristique de la route 323.	Faible (positif)

Note : les nos des séquences de l'observateur mobile (S0) et des champs visuels des observateurs fixes (CV0) font référence à la carte 5.